Nouvelles de Quéménéven
Keleir Kemeneven

Mairie de Quéménéven
2 rue Saint Laurent
29180 Quéménéven

Site web de la commune
www.quemeneven.bzh

Novembre N° 150

Horaires d'ouverture de la mairie
02 98 73 53 33
mairie@quemeneven.bzh

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h30 / **Fermée l'après-midi**
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 12h30 / **Fermée l'après-midi**
Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h30
Samedi : **Fermée**

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale
02 98 73 64 81
ap.quemeneven@laposte.fr

Du lundi au vendredi : 9h00 - 11h30
Le samedi : 9h00 - 12h00

Fermetures :
Jeudi 30 novembre
Samedi 2 décembre
Du 23 décembre au 6 janvier inclus.

Contacts utiles

Service clientèle SAUR
02 77 62 40 00
Service incident SAUR
02 77 62 40 09
Enedis 09 72 67 50 29

Le mot du Maire

Dans la nuit du 2 novembre, nous avons été frappés par la pire tempête depuis « l'ouragan » d'octobre 1987. À la pointe du Raz, les rafales ont atteint 207 km/h, contre 217 km/h en 1987 (ouragan de catégorie 4).
À Quéménéven, les vents ont atteint 172 km/h sur l'anémomètre d'un particulier, soit un ouragan de catégorie 2, et 190 km/h près des plages. De nombreux hangars agricoles ont été endommagés, et des toitures ont souffert des rafales violentes, mais le plus grand souci a été occasionné par la chute des arbres, sur les routes et les lignes électriques. Au moment où j'écris ces lignes, plusieurs foyers ne sont toujours pas raccordés à l'électricité, soit 20 jours après le passage de la tempête. Toutes les communes alentour ont également souffert de la tempête, dans des proportions partout importantes.
En mairie, nous avons été sur le pied de guerre dès 7h30 pour essayer de coordonner les interventions, et faire remonter les informations à la préfecture, à Enedis, à Orange, aux pompiers… Nous avons été en visioconférence avec la préfecture chaque soir pendant presque quinze jours sans discontinuer ! Pour rétablir le courant, Enedis a été renforcée par de nombreuses équipes venant des quatre coins du pays, souvent étonnées de l'ampleur des dégâts.
Dès le début, avec la réactivité qu'on lui connait, le monde agricole a réagi rapidement, dégageant les routes dès que possible. Aux agriculteurs se sont joints de nombreux habitants très volontaires. Nos services techniques n'étaient pas en reste, dégageant de nombreux arbres abattus sur les routes. Dans l'urgence, j'ai moi-même dégagé des branches avec ma tronçonneuse. Je tiens ici à remercier tous ceux qui ont permis de dégager la majeure partie des routes, avant même que le département et les pompiers n'aient pu accéder à notre commune. Merci à ceux qui ont également fait preuve de solidarité auprès des habitants de la commune. Je remercie également mon équipe municipale et le personnel de la commune, qui ont été très réactifs et très volontaires.
Nous avons devant nous un immense chantier, avec beaucoup de tronçonnage, de la reconstruction, des constats d'assurance… et la nécessité de tirer les enseignements de cette tempête. Si celle de 1987 avait encouragé les pouvoirs publics à enterrer de nombreuses lignes électriques, on peut légitimement penser qu'une nouvelle campagne d'enfouissement sera certainement nécessaire. En ce qui concerne les câbles qui resteront en aérien, il est évident qu'un travail conséquent sur les arbres devra être entrepris. La tempête a également révélé les failles du tout électrique, en particulier quand un volet ne s'ouvre plus… et validé le gaz pour la cuisine, l'insert bois bûche et le groupe électrogène en cas de coup dur. On a également pu se rendre compte de notre dépendance aux smartphones connectés en 4G. Quand le réseau de téléphonie ne fonctionne plus il n'est plus possible de communiquer ni avec la préfecture ni avec aucun service d'urgence !

Tempête CIARAN

Si, suite au passage de la tempête, vous constatez des dégâts, contactez sans attendre votre assureur, que ce soit par téléphone ou par mail pour effectuer votre déclaration. Normalement, le délai est de cinq jours, mais face à l'ampleur de la tempête, France Assureurs a annoncé l'extension de la période de déclaration des sinistres.
Vous avez donc **jusqu'au 1er décembre** pour la faire. N'hésitez pas à prendre des photos qui vous permettront de justifier votre déclaration.

Des premières démarches peuvent par ailleurs être prises pour éviter l'aggravation des dégâts constatés. Vous pouvez ainsi faire appel à un professionnel pour bâcher la toiture endommagée ou mettre à l'abri le mobilier abimé. Si vous réparez une partie des dégâts ou l'entièreté des dommages vous-mêmes, votre assureur peut vous rembourser l'achat des matériaux. Il faut simplement pour cela conserver les factures d'achat. Les dépenses engagées pour déblayer les arbres ayant causé un dommage sont aussi prises en charge. Certains contrats prévoient par ailleurs une garantie de relogement si votre logement n'est plus habitable.

Les autorités appellent enfin à ne pas intervenir sur les toitures et à ne pas toucher d'éventuels fils électriques tombés au sol. Si vous êtes témoin d'un accident provoqué par la tempête, les secours, joignables au 18 et au 112, rappellent qu'il faut porter secours aux victimes sans se mettre soi-même en danger.
N'hésitez pas à nous signaler toute panne d'électricité (domicile, éclairage public), lignes et poteaux téléphoniques, panneaux routiers abimés…

Dans tous les cas, restez prudent. Ne prenez aucun risque.

Les défibrillateurs cardiaques ou comment sauver des vies ?

4 défibrillateurs sont répartis sur la commune :

- La Gare : devant le terrain de tennis
- Le Bourg : sur la façade de la mairie
- Le Bourg : au stade
- Kergoat : au placître, à côté de l'abribus

Le principe du défibrillateur : envoyer un choc électrique au cœur pour lui redonner un rythme régulier en attendant l'arrivée des secours. Soyez rassuré, vous ne risquez pas de faire une erreur lors de son utilisation. C'est l'appareil lui-même qui établit le diagnostic et décide de « choquer » ou non la personne victime d'un malaise. Il vous suffit de suivre ses instructions vocales.

Et dans les autres communes alors ?
Staying Alive est une application mobile développée pour cartographier les défibrillateurs en France et dans le monde. En activant la géolocalisation sur leur smartphone, les utilisateurs peuvent voir les 10 défibrillateurs les plus proches d'eux en fonction de l'endroit où ils se trouvent. Ils ont également la possibilité d'ajouter des défibrillateurs, ou d'en confirmer la présence ou l'accessibilité.

Comment faire pour sauver une vie ?
L'application propose également des tutoriels sur les gestes qui sauvent, avec des vidéos, textes et schémas. En cas de besoin, l'utilisateur peut utiliser le mode « urgence » de l'application, qui lui explique alors les étapes à suivre :

- Alerter : appeler les secours en contactant le 112 ou le 18
- Masser : l'application explique la position et le rythme à adopter pour effectuer le massage cardiaque. Ce geste est complémentaire à l'utilisation d'un défibrillateur.
- Défibriller : bien que le défibrillateur donne des consignes très claires, l'application précise où placer les électrodes sur la victime et comment se comporter

L'utilisateur peut utiliser Staying Alive pour connaître la position des DAE (défibrillateur automatique externe) à proximité, et envoyer quelqu'un en chercher un.

Samedi 21 octobre, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale ont invité les habitants âgés de 70 ans et plus à partager le traditionnel repas annuel, servi au restaurant Tal-Ar-Hoat.

Sur les 178 ayants droits, 40 se sont retrouvés en compagnie du maire Erwan CROUAN, de la 1e adjointe Fabienne LAGADEC et d'Isabelle RICHARD, membre du CCAS.
Cette année, ils étaient 12 nouveaux septuagénaires nés en 1953 et 3 étaient présents : Yvette BRELIVET, Hélène BLEUZEN et Jacques LE GALL.
Ravis et en pleine forme, les deux doyens de l'assemblée, Solange SALIOU (90 ans) et Jean DOUGEDROIT (89 ans), ont été mis à l'honneur en recevant un cadeau.

À table, les convives ont pu apprécier le repas concocté par Michel QUELVEN. Au menu : kir pétillant, fricassée de Saint Jacques, filet mignon de porc, frites, assiette de fromages, profiteroles au chocolat et café.

Les participants ont remercié le restaurateur et son équipe pour cette prestation d'excellente qualité, d'autant plus qu'il a annoncé que c'était son dernier banquet du CCAS organisé et servi dans son établissement. Et oui, Michel étant nouveau soixantenaire en fin d'année, la retraite se profile… mais selon ses dires, il continue son activité à temps et rythme choisi, mais arrête la restauration le week-end.

Sur la photo, les 3 nouveaux septuagénaires, les doyens du jour et les élus.
(De gauche à droite : Fabienne LAGADEC, Yvette BRELIVET, Solange SALIOU, Jacques LE GALL, Jean DOUGEDROIT, Hélène BLEUZEN, Erwan CROUAN)

Atelier nutrition du CLIC à destination des proches aidants

Animé par Sébastien LE COURIAUT, diététicien - nutritionniste

L'atelier est composé d'une séance de 2h30 alliant théorie et pratique : comprendre les besoins alimentaires de la personne âgées, favoriser l'appétit, adapter les textures, prévoir l'enrichissement des repas…

- Vendredi 24 novembre de 14h à 16h30 à Pluguffan
Maison des Associations, 30 rue de Pouldreuzic (en face de l'Intermarché)
- Vendredi 1er décembre de 9h à 11h30 à Quimper
Espace Simone Veil / ARPAQ, 4 avenue des Cols Verts
- Vendredi 15 décembre de 14h à 16h30 à Landudal
Salle l'Atelier, Hent ar Menez

Inscription auprès du CLIC au 02 98 64 51 01 ou clic.quimper-agglo@quimper.bzh

La vie scolaire : un point sur la rentrée 2023-2024

Les effectifs de cette année restent stables avec 84 élèves inscrits, répartis en quatre classes :

- Marjorie PETILLON GALLETTI, petite et moyenne sections de maternelle, aidée par Corinne LE COQ, ATSEM : 24 enfants
- Claudine POULOUIN, grande section de maternelle et cours préparatoire CP, aidée par Nathalie GOURTAY, ATSEM : 17 élèves.
- Karine LE RESTE, en cours élémentaire, CE1 et CE2 : 23 élèves
- Anne LE GOFF, directrice, en cours moyen, CM1 et CM2 : 20 élèves.

Lors de sa décharge de direction, le mardi, elle est remplacée par Gaël DIOURIS.

Nouveauté cette année, les repas des enfants inscrits à la cantine sont facturés selon le quotient familial, tarification sociale votée lors du conseil municipal de septembre (voir détails dans la rubrique « Les conseils municipaux » en page 5)

Les principaux projets scolaires de cette année:

- tous les enfants de la GS au CM2 iront à la piscine à Briec : les CE et CM débuteront leurs 12 séances de natation le mardi 12 décembre suivis des GS-CP les vendredis après-midi à partir de fin mars. Remerciements aux futurs et fidèles accompagnateurs, sans qui ces séances ne pourraient avoir lieu.
- les GS-CP et CE retourneront au cinéma à Douarnenez dans le cadre du projet « Ecole et cinéma »
- en avril, une semaine de classe de mer est prévue en presqu'île de Crozon pour les CM. Les enfants séjourneront au centre Postofort
- en mai et juin, les élèves de CM feront du vélo dans le cadre du projet « Savoir rouler à vélo »

Les projets menés par la municipalité :

- le remplacement du vidéoprojecteur et du tableau numérique dans la 5e classe
- la mise en place d'un deuxième toilette sous le préau dans la cour
- dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », l'équipe enseignante, en concertation avec les représentants du conseil d'école et la municipalité, ont décidé de soumettre le projet d'achat d'équipements sportifs qui permettraient aux enfants d'avoir plus d'activités physiques. Il est prévu de changer la structure de jeux en bois sur la cour et d'installer deux buts multisports et une table de ping-pong

Les inscriptions aux services périscolaires se font toujours chaque mois en mairie.
En cas de modifications de dernière minute, un numéro de portable est désormais disponible afin de prévenir directement le personnel périscolaire (privilégiez un SMS).
Pour rappel, « toute annulation pour la cantine ou la garderie du matin ou du soir devra intervenir dans un délai minimum de 48 heures. Dans la cas contraire, le service sera facturé par la commune au tarif voté annuellement (sauf absence justifiée à l'école)».

Les dates à retenir : prochaines vacances scolaires du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

Consultation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Une phase de concertation du public est organisée du lundi 20 novembre à 9h au samedi 2 décembre à 11h.

Elle porte sur les zones d'accélération des énergies renouvelables à déterminer sur le territoire de la commune de Quéménéven, dans le cadre de la loi 2023-175 du 10 mars 2023. L'objectif est de permettre à la population de prendre connaissance du dossier papier consultable gratuitement en mairie et de formuler ses observations ou propositions sur un registre dédié, jusqu'au 2 décembre.

Les procès verbaux des conseils municipaux sont en libre consultation en mairie.

Extrait du conseil municipal du 4 juillet 2023

Délibération n°27 : SDEF - Pose de projecteur au stade d'honneur

Pour permettre l'éclairage d'un demi-terrain lors des entrainements, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité d'accepter le projet, le plan de financement et le versement de la participation communale estimée à 4320.00€ TTC, et autorise le Maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF.

Délibération n°28 : Vote des subventions 2023

Union Sportive Quéménéven : 1500€
USQ Section Tennis de Table : 500€
Gym Loisirs : 300€
Société communale de chasse : 100€
Amicale Laïque : 1850€
Kémé en Fêtes : 1500€
Retrouvailles e Loisirs : 840€
Amicale du personnel communal : 2000€
FNACA : 250€
Rock'Ncheese Atao - From' Fest : 1000€
DDEN : 20€
Solidarité paysans : 75€
Secours Populaire : 100€
Secours Catholique : 50€
ADMR Les rives de l'Aulne : 50€
CCAS de Quéménéven : 1000€

Extrait du conseil municipal du 12 septembre 2023

Délibération n°31 : Tarification sociale des cantines scolaires

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.
Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation peuvent bénéficier de l'aide et l'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.
Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » à compter du 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum, permettant de recevoir l'aide de l'État de 3€, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur à 1000€.
Pour bénéficier de l'aide de l'État, la grille tarifaire de restauration scolaire de la commune doit prévoir au moins 3 tranches , calculées selon le revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.
Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs présentés ci-dessous, dès la rentrée scolaire du 4 septembre 2023 :

CANTINE (année scolaire 2023-2024)			
Repas Adulte			4.78 €
Quotient familial :	*0-499*	*500-1000*	Sup. à 1000
Repas 1er et 2ème enfant	*0.70 €*	*1 €*	2.96 €
Repas 3ème enfant	*0.70 €*	*1 €*	2.26 €
Repas 4ème enfant	*0.70 €*	*1 €*	1.44 €

Délibération n°32 : Subvention à la société communale de chasse destinée à limiter la prolifération des choucas

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention spécifique de 150€ destinée à l'achat de cartouches pour limiter la prolifération des choucas.

Délibération n°33 : Aménagements définitifs de sécurisation de la Gare

La municipalité a engagé une démarche de sécurisation du quartier de La Gare. L'objectif est de réduire la vitesse dans l'agglomération et de sécuriser la circulation des piétons.
Des aménagements provisoires ont été testés au cours de l'année 2022. Des modifications successives ont été apportées. Puis, une réunion publique a été organisée le 18 mars afin d'informer les habitants sur les résultats de ces tests et de recueillir leurs avis.
Le projet d'aménagements définitifs comprend la création de chicanes et le marquage au sol de passages piétons. La Commission Urbanisme et Travaux du 25 avril 2023 a validé ce projet.
Par délibération en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal a également validé le projet d'aménagements définitifs de sécurisation de La Gare et a approuvé la demande de subvention auprès du Conseil départemental du Finistère dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, au titre de l'exercice 2023.
L'entreprise Colas a présenté un devis d'un montant de 22 858 € HT, soit 27 429,60 € TTC, qui a été validé par la Commission Urbanisme et Travaux du 5 septembre 2023.
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 27 429,60 € TTC, pour réaliser les aménagements définitifs de sécurisation de La Gare.

Délibération n°35 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du lotissement les Terrasses du Steïr

La procédure de consultation des entreprises pour le marché de maîtrise d'œuvre du lotissement Les Terrasses du Steïr s'est achevée le mardi 9 août à 18h.
L'analyse des offres a été présentée en Commission d'Appel d'Offres le mardi 12 septembre à 18h.
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise SAS LE BIHAN & ASSOCIÉS pour un montant de 45 800,00€ HT et 54 960,00€ TTC, soit un taux de rémunération de 5,73 % par rapport au montant estimatif des travaux d'une valeur de 800 000 € HT.

Délibération n°36 : SDEF - Rénovation de la lanterne de la bibliothèque

Pour permettre le financement afin de remplacer la lanterne d'éclairage public de la bibliothèque, une convention entre le SDEF et la commune doit être signée.
Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux, d'accepter le plan de financement proposé (400€ HT pour le SDEF, 850€ HT pour la commune) et d'autoriser le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

Délibération n°37 : SDEF - Rénovation des boules autour de la mairie

L'arrêté du 27/12/2018 impose des mesures de protection, avec pour objectif la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses en extérieur.
Les éclairages de type « boule » autour de la mairie doivent donc faire l'objet d'une rénovation.
Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter le projet de réalisation des travaux, d'accepter le plan de financement proposé (5 700€ HT pour le SDEF, 6 400€ HT pour la commune) et d'autoriser le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants.

Délibération n°38 : Choix du matériel de désherbage et demande de subvention

Suite à la réunion publique du 29 juin consacrée à la problématique de l'entretien de la commune et à la Commission Gestion des espaces verts et des espaces publics du 28 août, il a été proposé l'acquisition d'une brosse de désherbage mécanique pour les bordures et trottoirs et d'un désherbeur mécanique pour les allées des cimetières, les abords de la chapelle de Kergoat et de l'église, les terrains de pétanques près du stade et à la Gare.
Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité l'acquisition du matériel pour un montant global de 6 300€ TTC, ainsi que le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Bretagne (à hauteur de 30 à 40%).

Les conseils municipaux

Délibération n°39 : Présentation de l'arrêté relatif à l'entretien des trottoirs et à la propreté des espaces publics

Suite à la réunion publique du 29 juin consacrée à la problématique de l'entretien de la commune et à la Commission Gestion des espaces verts et des espaces publics du 28 août, le Conseil municipal décide à la majorité d'approuver le nouvel arrêté municipal, dont voici un résumé.

Article 1 : Chaque habitant doit participer à l'effort collectif (d'entretien de la commune) en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté au droit de sa façade et en limite de propriété (balayage , désherbage et démoussage des trottoirs par arrachage ou binage). L'emploi des produits phytosanitaires est interdit sur le domaine public. Les saletés collectées et les déchets de tailles et de mauvaises herbes doivent être évacués.

Article 2 : Les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur, mais sans gêner le passage sur trottoir (largueur minimale de passage de 1,20m).

Article 3 : En cas de neige ou verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de racler puis de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au caniveau ou sur une largeur de 1,50m à partir du mur de façade ou de la clôture. En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.

Article 4 : Les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections sur les espaces publics.

Article 5 : Les usagers du domaine public doivent veiller à ce que celui-ci ne soit pas souillés par le transport de certains déchets. L'abandon d'objets encombrants ou de déchets est interdit sur l'espace public.

Délibération n°40 : Présentation du devis dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'engagement de l'école de Quéménéven dans de dispositif incitant, au niveau local, à la concertation et à l'émergence des initiatives améliorant la réussite et le bien-être des élèves, et réduisant les inégalités scolaires. Il autorise le Maire à signer le devis s'élevant à hauteur de 31 757,36€ TTC et approuve le dépôt d'une demande de subvention auprès des autorités académiques.

Délibération n°41 : Présentation du projet de City Stade et demande de subvention

La commune dispose d'un espace libre à l'est du stade d'honneur, dans le bourg de Quéménéven. Suite à la réunion publique du 31 août, l'idée d'un City Stade a été approuvée.

Le projet, estimé à 70 000€ HT, comprend :

- L'aménagement d'une surface d'enrobé de 1 000m² environ (
- L'installation d'un City stade
- Le déménagement des éléments du skate-park
- L'installation d'une table de tennis d'extérieur
- L'installation de tables de pique-nique sur la partie en pelouse

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider le projet d'aménagement et de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport pour financer la réalisation de ce nouvel équipement sportif.

Travaux de sécurisation

La sécurisation routière des trois centralités de Quéménéven avance. La commune a commencé par la Gare, avec une expérimentation de chicanes provisoires qui s'est avérée positive avec un abaissement de vitesse moyenne constaté de 10km/h.

Début décembre les travaux définitifs commenceront. Prévoir plusieurs semaines de travaux.

La prochaine phase de sécurisation se déroulera sur Kergoat.

SOLIHA - Solidaires pour l'habitat Bretagne

Prochaine permanence, sur rendez-vous, le 22 novembre de 10h à 12h

Contact : Sarah MAILLARD-LAGRUE, Chargée d'opérations

06 15 23 29 56 - 02 56 69 55 24 - s.maillard-lagrue@soliha-bretagne.fr

La vie associative

La section Tennis de table de l'USQ a regagné la salle du terrain des sports.
Les tables sont prises d'assaut pour des entraînements bien suivis. Le comité du Finistère propose, gracieusement, 3 séances de perfectionnement, dirigées par Richard. La première aura lieu le 10 novembre, les dates sont à définir pour les deux autres.
Par ailleurs, Jacques, au début de chaque entraînement, essaie d'éradiquer les mauvaises habitudes : services, retours de services, coups droits, revers… Visiblement, la tâche s'annonce ardue !

Hélas, la pratique d'un sport, quelque soit le niveau, n'engendre pas que des dépenses physiques, et l'ensemble des adhérents s'est donc réuni afin de décider d'une date pour un événement qui permettrait de récolter quelques fonds.

Et les félicitations à Rozenn, Benj, Alex et Thierry pour leur première victoire à Concarneau !
Qu'elle soit le début d'une longue série.

Les dates des prochains matchs se trouvent dans l'agenda sportif, situé en dernière page.

L'Amicale Laïque s'est réunie en septembre pour faire l'élection de son nouveau bureau.

Co-présidente : Sabrina BIRRIEN
Co-présidente : Coralie BROCHE
Vice-président : Frédéric SALIOU
Trésorière : Audrey THAREAU
Vice-trésorière : Adeline MEUNIER COSQUER
Secrétaire : Delphine LE FLOCH
Secrétaire adjointe : Magalie DI MICHELI
Secrétaire adjointe : Mélanie GRANDFILS

Manifestations prévues durant l'année : opération pizza, soirée crêpes, kermesse de fin d'année scolaire…

Vous pouvez les suivre sur Facebook et les joindre par mail alquemeneven@gmail.com
ou par téléphone : Sabrina 06 64 19 33 96 / Coralie 06 74 68 44 10

La vie citoyenne

Un chantier participatif du désherbage du cimetière du bourg s'est déroulé dans la matinée du samedi 21 octobre, sur le même principe que ceux organisés cet été, les 10 juin et 1er juillet , et qui avaient réunis une dizaine de personnes en tout.
Cette fois-ci, la météo n'était malheureusement pas de la partie : seulement six participants, armés de gants et de binettes, ont bravé la pluie soutenue pour aider à l'entretien des sépultures à l'approche de la Toussaint.

Un café bien chaud les attendait ensuite pour les remercier de leurs efforts.

L'association Retrouvailles et Loisirs a organisé une excursion à Concarneau le 12 octobre. Après avoir pris le bac électrique à Lanriec, le groupe est arrivé à la Ville Close. Les participants se sont répartis en petit groupes et ont déambulé pendant la matinée. Le déjeuner s'est déroulé au restaurant de la Porte aux vins. Après le repas, les 24 personnes se sont rendues au Marinarium sur la corniche pour une visite. La journée s'est terminée par une visite libre du centre jusqu'au point de rendez-vous à 17h, pour le retour par mini-bus pour Quéménéven.

Voici les activités programmées jusqu'à l'assemblée générale.

9 novembre : Repas crêpes
23 novembre : Café jeux
7 décembre : Café jeux
21 décembre : Goûter de Noël
4 janvier : Café jeux
18 janvier : Galette des Rois
1er février : Café jeux
10 février : Assemblée générale

L'association Galop Glaz regroupe des cavaliers randonneurs du secteur de tout âge, pour balader dans le Porzay et les environs.

Cet été, le camp itinérant annuel a été organisé avec les ados à cheval et à VTT. Ils ont pu découvrir des paysages variés sur plus de 100km entre Quéménéven, Cast, Plomodiern, Rosnoen, Le Cloître Pleyben, avec une arrivée au château de Trévarez pour le rassemblement régional de l'Equibreizh. Malgré la météo capricieuse l'ambiance était au top!

Durant l'année, les cavaliers se retrouvent au gré des envies pour des journées ou demi-journées de randonnée, organisées en interne de manière libre et participative.

L'AG sera organisée durant l'hiver 2024.
Vous pouvez les suivre sur Facebook ou Instagram : « association Galop Glaz ».

Cette année, le groupe de Gym Loisirs compte 34 adhérents.
Selon les dires, « Sylvain Léon nous fait souffrir dans la joie, la bonne humeur et les cris de douleurs ».

Nous leur souhaitons donc une bonne année sous son encadrement sportif et bienveillant!

Vous souhaitez mettre un article dans le prochain numéro ?
Merci d'envoyer votre demande par mail à petit.jaune@quemeneven.bzh avant le 9 décembre.

L'Agenda

9 décembre : Blev Gris Kemeneven à la salle Arthémuse de Briec , l'après midi
Chants de mer, de marin, gallois, breton, irlandais, au profit du Téléthon
12 décembre : Conseil municipal, salle du conseil de la mairie à 19h
22 décembre : Arbre de Noël des enfants de l'Amicale Laïque à la salle municipale, l'après-midi

21 janvier : Vœux du Maire à la salle municipale de 10h à 13h

L'Agenda sportif

USQ Tennis de Table
17 novembre : en déplacement, contre Ile Tudy Combrit TT
24 novembre : à domicile, contre RAQ Plomelin/Trem-Pluguffan
8 décembre : en déplacement, contre Scaer/Coray

USQ Foot (sous réserve des conditions climatiques)
26 novembre: en déplacement, contre Pleyben St
3 décembre : à domicile, équipe A contre Lanvéoc Sp, équipe B contre Argol Fc
10 décembre : en déplacement, équipe A contre Langolen Es, équipe B non affectée

Marchés

- Mercredi : 16h30 - 19h

Marché de producteurs biologiques, à la Ferme Bio de Coat Squiriou, 29180 Quéménéven
(viande de bœuf, produits laitiers, pain au levain, bières, tisanes)
Commandes à passer sur cagette.net puis à venir chercher à la ferme. Contact : 06 77 96 95 52

- Jeudi à partir de 9h

Fruits et légumes, poisson
Trestan TUDAL, route de Châteaulin, 29180 Quéménéven. Contact : 06 61 77 86 77

- Vendredi : 16h - 19h30

Place de l'église
Lieu-dit Pennaprat Nevet, 29180 Plogonnec
(légumes de la Ferme de Pennaprat Nevet, fromage de Ronan LE PALUD, produits laitiers, pains et brioches bio au levain de Nicolas CLEMENT, d'autres produits fermiers comme des champignons, œufs, fruits, farines, lentilles, pois cassés, confitures, pestos de fruits, cidres, tisanes, miels…)

- Samedi : 7h30 - 12h

Place de l'église
Huîtres et coquillages
SCEA Mane er Groez – Didier Brochard. Contact : 06 80 40 81 61

Message aux enfants :
Le secrétariat du Père Noël est ouvert du 15 novembre au 20 décembre 2023. Alors prends tes plus beaux crayons pour lui écrire un joli courrier !
N'oublies pas de mettre ton nom et ton adresse si tu veux recevoir une réponse.

La boîte aux lettres spécialement destinée pour les courriers au vieux monsieur barbu est, comme l'année dernière, devant la mairie.